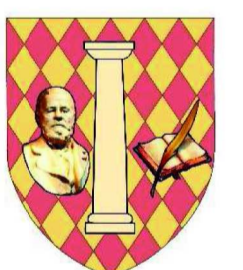


À L'INTERIEUR DE CETTE LIMITE VOIR PLAN DE ZONAGE CENTRE VILLE N°4.2 SEUL OPPOSABLE AU TIERS

- UA** Le centre du bourg et hameaux traditionnels.
- UAR** Le centre du bourg et hameaux traditionnels, risque géologique.
- UC** Zone pavillonnaire.
- UCr** Secteur de la zone UC, risque géologique.
- UCr1** Secteur de la zone UC, risque géologique spécifique.
- AUr** Zone d'urbanisation future, risque géologique.
- AUa** Zone urbanisable sous forme organisée dense.
- AUCr** Zone urbanisable sous forme groupée pavillonnaire, comportant des risques géologiques.

- A** Zone agricole.
- Na** Zone naturelle protégée.
- Nar** Zone naturelle de risque géologique.
- Nav** Zone naturelle protégée en raison de vestiges archéologiques.
- NI** Zone à vocation de sports et loisirs.

- S** Zone inondable.
- V** Zone archéologique.
- Emplacement réservé.
- Espace Boisé Classé.
- Zone non aedificandis.



Plan Local d'Urbanisme
 Applicable au territoire de JARNIOUX
 Modification n° 1

4.1. Document graphique du Règlement
 Echelle : 1/5000^{ème}
 En vue de remplacer le plan de zonage opposable

Vu pour être annexé
 à la délibération d'approbation
 en date du 29 mars 2018.

Le Président,
 Daniel FAURITE